

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS

Novembre 2005

COMITE DIRECTEUR du 23/10/2005 / CONSEIL DE LA FITA du 08/10/2005

REGLEMENTS GENERAUX

Article C.1. Les compétiteurs étrangers

Supprimer tout le texte et remplacer par :

- **Ligues** : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.
- **Compétitions nationales** : l'archer étranger doit justifier d'une résidence ou d'un emploi en France et posséder sa licence fédérale dans un club français.

Compétitions nationales individuelles : la FFTA accepte la participation des archers étrangers (selon les conditions ci-dessus) aussi bien lors des épreuves de qualification que lors des épreuves finales

L'archer étranger peut se voir décerner un titre de Champion de France et figurer au tableau des records de France ou des meilleures performances françaises.

Compétitions nationales par équipes (toutes disciplines) : les compétiteurs étrangers sont admis dans la composition d'une équipe, sans limitation de nombre, à condition qu'ils justifient d'une résidence ou d'un emploi en France et qu'ils respectent la règle des transferts. La première prise de licence en France d'un tireur étranger est considérée comme un transfert;

Application au 01/04/2006;

Article C.3.3. Les Transferts de club

* Dans l'introduction, au deuxième point, ajouter à la fin : "et après production d'un certificat de radiation, conformément au règlement intérieur de la FFTA".

Application le 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005

* A la fin du § "Règle concernant la composition des équipes", ajouter :

A partir du 1^{er} janvier de chaque année, plus aucun transfert n'est accepté pour un archer souhaitant intégrer une équipe.

Application au 01/01/2006

Article C.3.4. : TIR PAR EQUIPES (Nouvel article)

Pour la composition des équipes (filière olympique par équipes de clubs) : afin de rendre les contrôles plus faciles et de vérifier la régularité des compositions d'équipes, les clubs devront faire parvenir à la FFTA (Direction Technique Nationale), à la fin du mois de Mars, une liste de 8 compétiteurs susceptibles d'intégrer une équipe. Les justificatifs nécessaires, en particulier concernant les étrangers, seront à produire à ce moment là. En cas de difficultés, les clubs pourront déposer des demandes de qualification complémentaires.

Application au 01/01/2006.

Article C.12 la tenue des compétiteurs

A la fin de cet article, au § "obligations" point 3: supprimer et remplacer par :

Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté bien en vue, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit placé dans le dos : le dossard peut également être accroché au carquois ou à la ceinture. Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrit sur le dossard fourni par l'organisateur.

Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005.

Article F.2 : Distinctions de la FFTA

Point 2 : Ecussons "Jeune Espoir FITA" (arcs classiques) : supprimer tout et remplacer par:

Ecussons "Jeune Espoir FITA" (arcs classiques et arcs à poulies)

Cet écusson est réservé aux minimes.

Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours Fita 2 x 50m.

Arcs Classiques Arcs à Poulies	
Blanc	500 pts
Noir	550 pts
Bleu	600 pts
Rouge	650 pts
Jaune	700 pts

Point 8 : Badges 3D

Scores à réaliser sur un parcours de 2 x 20 cibles ou 1 fois 40 cibles

BROCARD	Arc droit nu	Arc chasse nu	Arc classique nu	Arcs à poulies nu	Arc libre
Vert sur fond blanc	130	150	190	240	320
Argent sur fond vert	220	240	280	360	440
Or sur fond blanc	320	340	380	480	560
Or sur fond noir	410	450	490	570	670
Or sur fond bleu	520	540	580	630	720
Or sur fond rouge	590	620	650	710	760

LYNX	Benjamins – Minimes – Cadets	
	Arc Nu	Arc à Poulies Nu
Noir sur fond orange	220 pts	260 pts
Argent sur fond orange	260 pts	320 pts
Or sur fond orange	300 pts	400 pts

ANNEXE 1

Les Responsables Arbitres de Ligue

FLANDRES

CABANETOS Denis
377, rue des manoirs
59279 LOON PLAGE

Tél : 03 59 49 40 75
06 88 33 79 83
E-mail : d.cabanetos@libertysurf.fr

DAUPHINE SAVOIE

PEZET Christophe
231, Imp Domaine de Bellegarde
74700 SALLANCHES

Tél : 04 50 47 73 72
06 61 04 74 50
Fax : 04 50 93 78 55
E-mail ; christophe.pezet@pezet-sa.com

TIR SUR CIBLES EXTERIEURES

Règlement International

Article A.7.4.

Point 1 à supprimer et remplacer par :

L'épreuve éliminatoire dans laquelle les 128 meilleures dames et les 128 meilleurs hommes sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification. Ils tirent des matches par groupes. Chaque match se tire en 2 volées de 6 flèches ou en 4 volées de 3 flèches.

Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales, on ne garde que les 64 meilleures dames et les 64 meilleurs hommes. Chaque match se tire obligatoirement en 4 volées de 3 flèches.

Point 2 : dernière ligne, supprimer 40 secondes et remplacer par **30 secondes**.

Point 3 : supprimer les deux dernières lignes et remplacer par :

Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m

Point 4 : deuxième ligne :

Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m

Application de ces 4 points à partir du 01/04/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005

Article B.1.9. : ajouter ce qui est en rouge :

Un point de la ligne de tir, directement opposé à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible **et placé entre 1 et 2m devant la ligne de tir.....le reste sans changement**,

Article B.2.3.2.

Dans le cas où il y aurait **une légère** discordance **(e reste sans changement)**

Article B.2.4.14.

Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les **athlètes**, les capitaines d'équipes, **les entraîneurs** et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.

Les chaises pour les juges, avec un abri contre les intempéries, devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

Article B.6.7.

Lors des épreuves finales de l'épreuve Olympique, la valeur des flèches sera déterminée **et notée** par le juge observateur marqueur dans l'ordre selon lequel elles sont tirées. Ces valeurs notées, non officielles seront vérifiées par le juge de cible **si cela est demandé au moment du marquage officiel à la cible**. L'agent de l'archer / l'équipe adverse vérifiera la valeur des flèches proches de la ligne (cordon) sur la cible des adversaires. En cas de désaccord entre les deux agents des archers, le juge de cible prendra la décision finale. Pour vérifier le score, le juge de cible énonce les scores des flèches en ordre décroissant. Le juge marqueur et l'agent de l'athlète (équipe) vérifient la justesse des scores des flèches sur les feuilles de marque. Le juge de cible doit signer tout score modifié.

Article B.6.15.11. article nouveau

Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

Article B.6.18. ajouter à la fin de cet article :

Lors des épreuves éliminatoires, les feuilles de marque seront signées par les deux athlètes du match, montrant ainsi que tous deux sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, la somme totale, le nombre de 10, de X et le résultat du match.

Article B.10.3. : supprimer et remplacer par :

Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible. Mais cette correction doit être faite sous la surveillance de tous les athlètes de la cible et paraphée par ceux-ci. Tout litige concernant les points de la feuille de marque doit être présentée à un arbitre.

TIR EN SALLE Règlement International

Article B.1.4.3.

4^{ème} ligne : supprimer le mot minimum et remplacer par "maximum".

Article B.1.5. : ajouter ce qui est en rouge :

Un point de la ligne de tir, directement opposé à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé entre 1 et 2m devant la ligne de tir.

Article B.2.3.2.

Dans le cas où il y aurait une légère discordance.....(le reste sans changement

Article B.2.4.10.

Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les athlètes, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.

Les chaises pour les juges devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

Article B.6.2.10. article nouveau

Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

Article B.6.4. : ajouter à la fin de l'article

Lors des épreuves éliminatoires, les feuilles de marque seront signées par les deux athlètes du match, montrant ainsi que tous deux sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, la somme totale, le nombre de 10, de X et le résultat du match.

Article B.10.1.2. : supprimer et remplacer par :

Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible. Mais cette correction doit être faite sous la surveillance de tous les athlètes de la cible et paraphée par ceux-ci. Tout litige concernant les points de la feuille de marque doit être présentée à un arbitre.

TIR EN CAMPAGNE

Règlement International

Article A.7.6.

Point 1 ; supprimer et remplacer par :

L'épreuve de qualification : 2 épreuves de tir en campagne de 24 cibles chacune, constitués :

- de parcours aux distances toutes connues
- de parcours aux distances toutes inconnues
- de 2 parcours, l'un aux distances inconnues et l'autre aux distances connues
- de 2 parcours combinant les cibles connues et inconnues

Les distances entre les cibles et les aspects de sécurité doivent être en accord avec le règlement.

Point 2 : supprimer et remplacer par :

L'épreuve éliminatoire dans laquelle les 16 meilleurs compétiteurs de chaque catégorie et de chaque division tirent 3 flèches par cible sur 12 cibles **aux distances connues**

Le reste sans changement.

Application de ces 2 points au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005

Article B.3.1.2 :

Ajouter à la fin de cet article :

Interprétation de la FITA : le Comité Technique de la FITA (25 octobre 2005) a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la FITA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc.

Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.

Article B.3.8.1. (et les sous articles) : à supprimer.

Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005.

Article B.6.1. Ajouter à la fin :

Les feuilles de marque doivent être signées par les archers prouvant que l'archer est d'accord avec les informations contenues sur les feuilles de marque (valeurs des flèches, total général, nombre de 5, nombre de 5X).

L'organisateur peut ne pas accepter les résultats des archers ne respectant pas cette directive.

Note : cette dernière phrase ne s'applique pas lors des compétitions sélectives pour le championnat de France (Comité Directeur du 23/10/2005) : l'organisateur ne peut pas refuser les feuilles de marque, même si elles sont incomplètes, avec la précision suivante : une feuille de marque signée sera acceptée : pour les valeurs de flèches, les totaux ainsi que les informations fournies pour le départage des égalités.

Application le 01/01/2006.

Article B.6.1.2. Ajouter à la fin de cet article :

Les archers ne pourront pas faire appel à un juge pour juger la valeur des flèches lors des phases de qualifications : les archers jugeront eux-mêmes la valeur des flèches et en cas de décision partagée (50/50), c'est la valeur la plus haute qui sera attribuée - sinon, la majorité du peloton fait la décision.

*Application le 01/04/2006, **mais non applicable en France.***

Article A.2

Dans la note du bas de page, supprimer le deuxième § : "Particularités....."

Article A.3.4.

1^{ère} ligne : Des flèches de tous types peuvent être utilisées, conformément à l'article B.3.1.7.1. du règlement international du tir sur cibles en extérieur, mais elles ne doivent pas causer.....(le reste sans changement)

Article A.7.

Point 3, § Les dépassements du temps de tir : supprimer ces 3 lignes et remplacer par : **Dépassement du temps de tir** : le premier dépassement du temps de tir, par parcours de 21 cibles, fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque, le ou les suivants seront sanctionnés par l'annulation de la ou des flèches tirée(s) hors délai.

Article B.3. LE DEROULEMENT

1^{ère} ligne : l'organisateur devra prévoir 2 parcours de 30 cibles (chaque parcours de 30 cibles devra comporter 6 "grands gibiers", 10 "moyens gibiers", 8 "petits gibiers" et 6 "petits animaux", situés aux distances réglementaires).
(Le reste sans changement)

Article C.2. : LES EQUIPES

Au § Entraîneur et coach : remplacer ces 2 mots dans tout le texte par **Capitaine d'équipe**

Au § Nombre d'équipes :

Les ligues de moins de 2000 licenciés peuvent inscrire 3 équipes maximum dont **au moins** une équipe féminine

Les ligues de 2000 licenciés et plus peuvent inscrire 4 équipes maximum dont **au moins** une équipe féminine

Si une ligue ne présente pas d'équipe féminine, elle ne peut présenter qu'une équipe masculine.

Article C.3. LE DEROULEMENT

Conserver les deux premières lignes. Supprimer le reste et remplacer par :

Chaque équipe de ligue forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'une ligue différente de la leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours.

- les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux
- l'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc)
- le chronomètre commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et le chronomètre s'arrête à la décoche de la deuxième flèche du cinquième et dernier tireur. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre, dans la "foulée".
- les archers de l'équipe peuvent se rendre tous en même temps au pas bleu où ils attendent leur tour de tirer
- un seul archer tire à la fois

- la rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition.
- Il n'y a pas d'incident de matériel.

Article D.1.2. LES MODES DE QUALIFICATION

Supprimer : "Pour 2005 ce score est fixé à 2500pts" et remplacer par :

Pour le score qualificatif, se rapporter à l'Agenda des Compétitions ou sur le site internet de la FFTA.

Article E.2. LES EQUIPES DE CLUBS

Supprimer le § commençant par "Un capitaine d'équipe peut accompagner....." par :

Capitaine d'équipes : les capitaines d'équipes sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique
- avant le début des tirs, le capitaine d'équipe choisira de rester derrière le piquet de départ (de couleur jaune) tant que les 3 tireurs de l'équipe n'auront pas fini de tirer ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, mais il ne l'aidera, en aucun cas, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles, mais ne prendra part, en aucun cas, en cas de litige, sur la valeur d'une flèche ou sur une décision d'arbitrage. En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le jury d'appel.

Article E.6. LE CONTROLE DU TEMPS

Ajouter à la fin de cet article :

Sécurité lors du tir par équipes : Le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois.

TIR SUR CIBLES 3D

Article A.1. LE PARCOURS

Après le quatrième point, ajouter :

- le total des diamètres des zones tuées doit se situer dans une zone de 195 à 210cm
- le total des distances de tir, divisé par le total des diamètres, donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre 1,95 et 2,20.
- si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

Total des distances de tir (entre 410 et 430 mètres)

----- = 1,95 < coef < 2,20

Total des diamètres des zones tuées (entre 195 et 210 cm.)

- < à 1,95 = parcours trop facile
- > à 2,20 = parcours trop difficile

Application 01/01/2006

Article A.8. L'IMPLANTATION ET LA SECURITE

Positionnement des cibles : l'angle entre la surface de la zone vitale de la cible et la ligne de visée ne doit pas être exagérément éloignée de 90°.

Article A.9. LE DECOMPTE DES POINTS

Ajouter sous le titre :

Une flèche, traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible, compte pour la valeur du premier impact.

Article B.2. LE DEROULEMENT

Avant le § Particularités, ajouter

*** Formation des pelotons :**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon ordre du classement national, avec la grille type fournie par la FFTA en prenant soin que.....

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. .

En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement selon le tableau fourni par la FFTA

Les pelotons jeunes doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte assurant la sécurité, le chronométrage et la tenue de la feuille de marque.

Au § Particularités : supprimer ce § et remplacer par :

• Particularités

- L'organisateur plantera **3** parcours de 20 cibles. Les animaux composant ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.
- 20 cibles seront titrées le samedi et 20 cibles seront tirées le dimanche Chaque parcours de 20 cibles devra avoir un cumul de distances par rapport au pas bleu situé dans une fourchette de 410 à 430 mètres avec un cumul de diamètres des cibles de 195 à 210 cm.
- Le total des distances de tir divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,95 et 2,20**
- Un schéma type de grille de départ sera fourni à l'organisateur pour les deux jours. Une grille type sera également proposée pour l'établissement des pelotons du deuxième jour
- Les inscriptions sont définitives et closes 10 jours avant le début de la compétition, aucune inscription ne sera retenue sur place même si des désistements sont constatés.
- Les scores des Championnats de France rentreront dans l'établissement du classement national.

Application le 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005

Article B.5. LES TITRES DECERNES EN TIR SUR CIBLES 3D

A la fin de la phrase, **supprimer "des qualifications"**.

Article C.2. LES EQUIPES

Au 2^{ème} § (Chaque équipe départementale.....) : supprimer la dernière phrase et remplacer par :

Si un département ne présente qu'une seule équipe, le jeune peut être remplacé par une dame. L'équipe sera classée avec les équipes masculines.

Au 3^{ème} § (entraîneur et coach) : remplacer par ce qui est en rouge :

Capitaine d'équipe : les capitaines d'équipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique
- avant le début des tirs, le capitaine d'équipe choisira de rester(le reste sans changement)

A la fin de l'article, ajouter :

Sécurité lors des tirs en équipes :

Le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc, tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité : sa flèche doit demeurer dans le carquois.

Application 01/01/2006

Article D.1.2. LES MODES DE QUALIFICATION

Supprimer "Pour 2005 ce score est fixé à 1450 points" par :

Pour le score qualificatif, se reporter à l'Agenda des compétitions et au site internet de la FFTA.

Article E.2. LES EQUIPES DE CLUBS

Supprimer le § commençant par "Un capitaine d'équipe peut....." et remplacer par :

Capitaine d'équipe : les capitaines d'équipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique
- avant le début des tirs, le capitaine d'équipe choisira de rester derrière le piquet de départ (de couleur jaune) tant que les 3 tireurs de l'équipe n'auront pas fini de tirer ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, mais ne l'aidera, en aucun cas, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles, mais ne prendra part, en aucun cas, en cas de litige, sur la valeur d'une flèche ou sur une décision d'arbitrage. En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Article E.6. LE CONTROLE DU TEMPS

Ajouter à la fin de l'article :

Sécurité lors des tirs en équipes :

Le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc, tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité : sa flèche doit demeurer dans le carquois.

Application le 01/01/2006